



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tel : 04.94.36.30.81

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 12 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL

Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Vendredi 12 Juin 2020

| | | | |
|--------------------|-------|--------------------|-------|
| M. FALCO | | M. GUTIERREZ | |
| M. CHENEVARD | | MME JOUVE | |
| MME MASSI | | M. CAMPUS | |
| M. CAVANNA | | M. BONNEFOY | |
| MME TURBATTE | | MME MANZANARES | |
| M. TAINGUY | | M. BONNUS | |
| MME PIN | | M. BROCHOT | |
| M. JEROME | | MME BIZAT | |
| MME ANDREOTTI | | M. PARDIGON | |
| M. CAZAUX | | MME FORTIAS | |
| MME JANVIER | | M. PELLETIER | |
| M. MAHALI | | MME MOUSSAOUI | |
| MME MONDONE | | MME PASQUALI-CERNY | |
| M. DE SAINT-SERNIN | | MME DRIDI | |
| MME AUDIBERT | | MME LAYEC | |
| M. BONNET | | MME DIR | |
| MME CHAMBON | | M. PELISSOU | |
| M. MORENO | | MME VALLIORGUES | |
| MME BERARD | | MME VEYRAT-MASSON | |
| M. CHARRETON | | MME DIAZ | |
| MME DEPALLENS | | M. TOULZAC | |
| M. MASCARO | | MME ROUSSEL | |
| MME GHERARDI | | MME LAVALETTE | |
| MME LEVY | | M. NAVARRANNE | |
| M. LE BERRE | | M. REBEC | |
| M. LEONI | | M. LEROY | |
| M. TROUILLAS | | MME BRUNEL | |
| M. RAYNAUD | | M. DEPALLENS | |
| MME GENETELLI | | MME MUSCHOTTI | |
| M. TANGUY | | | |

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 12 JUIN 2020

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| OUVERTURE DE LA SÉANCE | 4 |
| ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019..... | 4 |
| COMPTE RENDU DES DÉCISIONS..... | 4 |
| FINANCES..... | 7 |
| CLÔTURE DE LA SÉANCE..... | 44 |

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 12 JUIN 2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'An Deux Mille Vingt, le 12 juin à 9 heures, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

— La séance est ouverte à 9 heures —

M. FALCO :

Chers collègues, tout d'abord excusez-moi, mais afin de respecter les règles sanitaires, et conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, cette réunion se tient sans public. Nous sommes placés, nous respectons les gestes barrière. Nous n'avons qu'une seule hâte, c'est de retrouver une configuration normale qui permettra à chacun d'être là où il doit être. Je signale quand même que si le public n'est pas là, les débats sont accessibles en direct de manière électronique comme ils l'ont été lors de notre première séance du Conseil municipal.

Je déclare ouverte notre séance publique. Je propose au Conseil municipal, s'il en est d'accord s'il y a un vote contraire, qu'on me le fasse savoir, la désignation de notre benjamine, Madame DIAZ Marisa, en qualité de secrétaire de séance. Pas de vote contraire ? Je vous en remercie, et je demande donc à Marisa, en sa qualité de secrétaire, de faire l'appel.

APPEL NOMINAL

— Madame DIAZ, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

-O-

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. FALCO :

Bien ! [*Le quorum étant atteint*], mes chers collègues, dans la configuration actuelle, si quelqu'un je m'excuse de votre positionnement, difficile de rester dans la salle en respectant les gestes barrières et de garder notre positionnement. C'est d'ailleurs valable pour la majorité comme pour l'opposition souhaite prendre la parole, il y a une place qui est réservée. Celui qui veut prendre la parole pourra s'avancer, et se mettre à cette place qu'on désinfectera systématiquement pour celui qui la prendra derrière. Je vais mettre aux voix, si vous le permettez, l'adoption du procès-verbal de notre séance du 18 décembre 2019, ainsi que le compte rendu de décisions que vous avez à la page 2 de l'ordre du jour. Qui est favorable ?

M. NAVARRANNE :

Je vais intervenir avant.

M. FALCO :

Allez, intervenez. Vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, sur ces décisions dont on nous rend compte, je voudrais m'arrêter sur six d'entre elles : la 2019/179 un agent municipal agressé dans le cadre de ses fonctions, pour lequel la ville de Toulon prend les frais d'avocat en charge, la 2020/018, la 2020/021, la 2020/022, la 2020/23, la 2020/024. Ce sont six dossiers de policiers municipaux agressés, pour lesquels la ville prend en charge leurs frais d'avocat et c'est tout à fait louable de la part de la ville de prendre en charge ces frais. Les agents de la police municipale, comme les agents, d'ailleurs, de la police nationale, sont sur le terrain pour notre sécurité, pour notre protection. Dans cette période, je voudrais appuyer plus particulièrement sur ces six décisions pour lesquelles c'est tout l'honneur de la ville de prendre les frais d'avocat en charge quand les policiers municipaux sont agressés, rappeler notre soutien. Je vous demanderai peut-être, pour ceux qui le souhaitent, de le manifester aussi clairement à nos forces de l'ordre, à notre police municipale dont nous avons la charge, et aussi à la police nationale.

En soi, à chaque Conseil municipal on a ces policiers municipaux agressés pour lesquels on rend compte de la prise en charge des frais. Un policier agressé l'est par un délinquant, ou par au moins quelqu'un qui a quelque chose à se reprocher. Personne ne se rebelle au moment d'un contrôle ou d'une arrestation si on n'a rien à se reprocher. Dans cette période, on nous parle du racisme au sein de la police. Je souhaitais vous faire part de notre indignation. Il y a des gens dans cette salle qui ont mis un genou à terre autour de ce pseudo racisme dans la police, des élus de ce Conseil municipal qui ont manifesté par ce geste de soumission incroyable la soumission à la délinquance massive et à l'augmentation des faits d'insécurité que nous subissons depuis trop longtemps. S'il est de l'honneur de la ville de prendre en charge les frais d'avocat des policiers municipaux agressés, il est aussi de l'honneur de la ville de rappeler ce soutien. L'insécurité que nous vivons, l'insécurité grandissante et insupportable que beaucoup de nos concitoyens vivent depuis trop longtemps, c'est aussi aujourd'hui au tour de la police de la vivre.

On est passé en quelques années des menaces et des insultes aux agressions, aux crachats et à la violence à leur encontre et à l'encontre de leurs familles. On nous explique qu'il y a du racisme dans la police, qu'il y a des contrôles au faciès, mais qu'est-ce qu'il se passe aujourd'hui ? Il y a des avocats qui, eux, sont bien placés pour le savoir. Qui pourrait contester ce lien entre immigration et insécurité, immigration massive ? Et pourtant, beaucoup d'honnêtes gens, beaucoup de nos concitoyens issus de l'immigration notamment dans les quartiers populaires, vivent aussi cette insécurité, la subissent. Ils font confiance à la police. C'est donc bien qu'il n'y a pas de racisme endémique, et que le véritable racisme est celui de nier la réalité et de se mettre à genou face à la délinquance. On ne veut pas de statistiques ethniques pour cacher peut-être la réalité, on ne veut pas croire ou voir ce qui se passe dans les prisons, ou qui constitue la population carcérale, et on reproche à la police de faire des contrôles. Mais les policiers sentent l'insécurité, ils savent reconnaître le délinquant même quand il n'est pas forcément dans le cadre de son action délinquante. Faisons-leur confiance.

Je souhaiterais, encore une fois, que pour les honnêtes gens issus de l'immigration, pour les Français de souche, pour tous les Français qui aujourd'hui, dans les quartiers populaires, ou en ville, ou dans les quartiers plus protégés, vivent l'insécurité, l'honneur soit rendu à nos forces de l'ordre. Nous ne mettrons jamais, pour notre part, un genou à terre. Nous regarderons toujours la réalité en face. Nous continuerons à nous battre fièrement pour notre pays avec nos forces de l'ordre auxquelles on sait quand il arrive un problème, quand il y a un doute faire appel. Tout le monde est capable de les applaudir. En cette période, quand certains mettent un genou à terre, fièrement, manifestons notre soutien aux forces de l'ordre. Je vous remercie.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, police et gendarmerie dans notre République, la République française... Attention. Nous sommes en France, on n'est pas en Amérique. On est en France, le pays des droits de l'Homme et du citoyen, avec cette liberté, cette égalité et cette fraternité qui nous sont chères.

Des racistes, il y en a partout. Je suis d'une génération – avec des racines qui n'oublie pas ce qu'est le racisme. Attention aux amalgames, attention à la récupération. Dans notre République, il y a ceux qui travaillent pour l'ordre public, il y a ceux qui le défendent. La Police nationale, la Police municipale, la Gendarmerie, dans notre République sont dans le cas de ceux qui la défendent, qui défendent cet ordre public. Bien sûr que nous les soutenons, nous en donnons la preuve, d'ailleurs, avec les délibérations que je vous demande de voter, et nous les soutenons dans l'ensemble de leurs actions. Attention aux amalgames, et attention à la récupération.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet ? S'il n'y a pas d'autres personnes, je mets aux voix le procès-verbal de la séance du 18 décembre, et je mets aussi aux voix le compte rendu des décisions. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Ils sont adoptés, et je vous en remercie.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Acte est pris du compte rendu des décisions.

FINANCES

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

0.0.1

Fixation des taux des impôts directs locaux pour l'année 2020

M. FALCO :

Mes chers collègues, le dossier suivant est la fixation des taux directs locaux pour l'année 2020. Le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Cette année, il y a une particularité, compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 : les taux communaux des taxes d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur du taux qui était appliqué en 2019. On ne votera donc pas le taux de la taxe d'habitation.

Je rappelle que pour la ville de Toulon, comme l'ensemble des trois taxes d'habitation foncier bâti, foncier non bâti, on ne les a jamais augmentés depuis 2001. Cela fait que même si on le gèle cette année, le taux de notre taxe d'habitation à 19,35 % est le cinquième taux le plus bas des 22 grandes métropoles françaises. Le taux du foncier bâti est reconduit à 23,90 %, comme on le fait depuis près de vingt ans maintenant, et le foncier non bâti je vous propose de le reconduire à 29,97 % comme nous le faisons maintenant.

Pour être clair sur l'ensemble de ces votes, je fais remarquer que le taux de la taxe d'habitation consolidé si on rajoute ville et TPM en 2019 est largement inférieur au taux de la moyenne de la strate. Il est pour Toulon ce taux consolidé à 29,46 % Toulon et TPM. La moyenne des 22 grandes métropoles françaises est de 32,85 %. Je vous demande de reconduire ces taux, à hauteur d'où ils étaient, sans voter le taux de la taxe d'habitation. Bien sûr, je vais passer la parole à monsieur REBEC.

M. REBEC :

Merci monsieur le Maire. Mon intervention sera très brève. Disons que dans cette période particulière, beaucoup de familles sont à la peine, car les revenus manquent, en particulier dans la confession indépendante. D'autre part, à « Toulon en commun, groupe citoyen écologiste social et solidaire », nous ne sommes pas d'une manière générale pour l'augmentation des impôts, en particulier des impôts locaux. Nous voterons pour cette délibération.

M. FALCO :

Merci monsieur REBEC. Monsieur NAVARRANNE vous vous approchez, on va désinfecter la place, et vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Merci monsieur le Maire. Mes chers collègues, si l'avenir de la taxe d'habitation reste effectivement avec un très gros point d'interrogation et de toute manière les taux étant gelés, nous n'aurons pas la possibilité de débattre d'une augmentation ou d'une baisse de ce taux. Nous sommes et nous restons favorables à la diminution de la taxe foncière, au moins sur le foncier bâti, puisqu'on sait que notre ville de Toulon possède un patrimoine foncier non bâti somme toute très modeste.

Sur ce foncier bâti, pourquoi faut-il diminuer ? Encore une fois, c'est un appel constant que nous faisons. Pourquoi diminuer les taux ? Monsieur le Maire, vous avez dit que les taux ne font pas partie des plus importants dans les villes de la même strate. Je ne partage pas votre *satisfecit* de dire « cumulés à ceux de TPM, tout va bien, ils restent, malgré tout, bas ». Encore une fois, philosophiquement quel était l'intérêt d'un regroupement d'intercommunalités ? C'était de faire en sorte de diminuer les coûts. Nous n'aurons de cesse de dire que s'il n'y a jamais d'apaisement fiscal pour nos concitoyens, pour les administrés et surtout pour ceux qui payent les impôts... C'est aussi la réalité de Toulon, ville difficile dans laquelle quand on n'est pas propriétaire et qu'on a des revenus modestes on ne paye jamais de taxe locale, ni de taxe d'habitation, ni de taxe foncière. Pour ceux qui payent la taxe foncière, comment pouvoir justifier de continuer à prélever les mêmes taux, augmentés en valeur par l'augmentation des bases, décidées, certes, par l'Assemblée nationale c'est l'État qui les décide ? Si, localement, on maintient les taux, les impôts locaux des Toulonnais continuent d'augmenter pour la part communale et on rajoute cette part intercommunale aujourd'hui métropolitaine.

Chaque année, ce sont 110 millions d'impôts locaux prélevés par Toulon Provence Méditerranée, et pourtant TPM ne fait que ce que la ville de Toulon faisait jusqu'ici, ou jusqu'alors quand elle avait un certain nombre de ces prérogatives. Si la ville de Toulon n'agit plus dans ces prérogatives et que c'est TPM qui les fait, il suffit de faire un transfert d'argent puisqu'on continue de prélever les mêmes impôts au titre de Toulon ! Utilisons cette somme des impôts des Toulonnais au nom de la commune pour faire ce qui normalement, d'ailleurs, devrait coûter moins cher à TPM : une mutualisation et une même action. Ces 110 millions d'euros que TPM prélève en taxe locale sur ses administrés viennent en plus par rapport aux impôts pris par la Mairie. Essayons peut-être de faire un signe, un geste d'apaisement fiscal, pour que les Toulonnaises et les Toulonnais comprennent qu'harmonisation et mutualisation permettent un peu moins d'impôts. Nous vous demandons pour cela une diminution, même symbolique, des taux de la taxe foncière pour les Toulonnais. Si ça n'était pas le cas, nous voterons contre ces nouveaux taux. Je vous remercie.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, ne pas augmenter les taux depuis vingt ans c'est un geste d'apaisement de la fiscalité. Vous êtes assez fin pour comprendre que l'inflation fait que la valeur de l'argent n'est pas la même en 2020 qu'en 2000 lorsque pas vous le parti que vous représentez était au pouvoir. Déjà, ne pas avoir augmenté les taux pendant vingt ans a permis aux Toulonnaises et aux Toulonnais de profiter d'une baisse. Si l'on avait suivi l'inflation, les taux auraient augmenté chaque année en fonction de celle-ci.

Je crois d'ailleurs, ça a été un débat municipal qu'on s'est expliqués clairement. On n'a jamais augmenté les taux pendant vingt ans, et on a investi grâce à un autofinancement c'est-à-dire grâce à une épargne. On est la quatrième ville la moins endettée de France. Combien de fois est-ce que j'ai entendu « pourquoi est-ce que vous ne vous endettez pas » ! On ne s'endette pas parce qu'on est bons gestionnaires ! Excusez-nous ! On réalise plus de 30 millions d'épargne dans une année ! Cette épargne, vu la faiblesse de nos frais financiers, on la dédie à l'investissement. On s'est largement expliqués sur notre gestion.

Vous rebondissez toujours sur la Métropole, à quoi est-ce que ça sert. Je suis déçu mais vous avez certainement une raison qui vous regarde et je la respecte que vous ne soyez pas au premier bureau communautaire, avec les ordonnances que l'on va faire puisque ce prochain bureau communautaire est le compte administratif de la Métropole. Pourquoi « déçu » ? Parce que vous vous seriez rendu compte que la Métropole sert à quelque chose. On a investi un milliard d'euros sur les douze communes de la métropole. Un milliard d'euros ! On a provoqué huit milliards d'euros d'investissements privés grâce à cette dynamique comme je le fais sur la ville. Aujourd'hui, il y a un reportage sur un hôtel qui ouvre OKKO Hôtels entièrement grâce à de l'argent privé. Il le dit, le monsieur : « Je viens parce que j'ai confiance. » C'est cela !

Cette politique nous l'assumons, et on va continuer dans la mesure du possible de l'assumer. Cette année il y a un risque, mais, justement, la bonne santé financière que nous affichons nous permet d'y faire face. C'est la crise du Covid, et son contrecoup financier. À l'heure où je vous parle, on en est à moins dix millions d'euros sur la ville ce qui n'est quand même pas rien. J'ai fait une réunion le 4 de ce mois avec l'ensemble des partenaires économiques de la région : personne n'est optimiste sur l'avenir. Concernant l'emploi, il va y avoir aussi un grave contrecoup. Je dis que la crise économique qui est devant nous sera très rude. Qui dit crise économique dit moins de taxes qui rentrent, moins d'argent qui rentre sur les collectivités aussi. On a pris des décisions qui s'imposaient pour soutenir le monde économique, parce que cette solidarité est nécessaire aujourd'hui. En maintenant les taux comme on l'a fait depuis vingt ans aux taux où ils étaient, vous voyez que si on les compare aux taux des communes de la même strate, ils sont parmi les plus bas de France, c'est déjà bien et pas mal. Vous voterez contre, c'est votre droit. Ma majorité va voter pour, et on va avancer comme on l'a fait pendant six ans. Les Toulonnais m'ont donné une majorité qui me permet d'avancer. Je vais avancer. Qui est favorable aux taux tels qu'ils sont proposés ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Les taux sont votés, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 0.0.1 EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
CONTRE de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
POUR de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

0.0.2

Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux.

[Question rapportée par Monsieur CAVANNA]

M. FALCO :

Je vais céder la parole à Monsieur CAVANNA pour poursuivre l'ordre du jour.

M. CAVANNA :

Merci Monsieur le Maire. Nous allons aborder une question incontournable en début de mandat. La première question est la fixation des indemnités de fonction des élus municipaux. Cette année, il y a une petite modification procédurale, puisque la loi de 2019 « Démocratie et Proximité » impose de voter deux délibérations.

Sur la première délibération, je vous propose de reconduire les dispositions adoptées lors des mandats précédents, et ce, bien évidemment, à l'identique.

M. FALCO :

D'ailleurs, pour ces indemnités quelles qu'elles soient, on reconduit depuis vingt ans les mêmes taux. On n'a jamais augmenté quoi que ce soit.

M. CAVANNA :

C'est après.

M. FALCO :

Pour les indemnités des élus municipaux, qui est favorable mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 0.0.2 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
POUR de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

0.0.3

Majoration des indemnités de fonction des élus municipaux prévue à l'article L2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

[Question rapportée par Monsieur CAVANNA]

M. CAVANNA :

La délibération suivante, c'est la même chose. Là aussi, nous reconduisons à l'identique ce qui avait été fait lors des mandats précédents.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Vous voulez vous exprimer, vous pouvez. Pardon, Madame BRUNEL, excusez-moi. Vous avez la parole.

Mme BRUNEL :

Merci. Au nom de « Toulon en commun », je voulais expliquer notre position sur ces deux délibérations. Nous sommes favorables à une indemnisation des fonctions des élus qui soit digne et leur permette de travailler. Ils œuvrent pour le bien commun. En revanche, pour la délibération qui s'annonce, nous expliquons notre abstention par le fait que ce projet de délibération consiste à majorer les indemnités prévues. Il nous semble que dans cette période, particulièrement, et dans une ville qui est marquée par la pauvreté 30 % des habitants ont moins de 10 000 euros de revenus annuels si on se base sur les revenus fiscaux, il est regrettable que les premières délibérations du Conseil municipal consistent à majorer les indemnités des élus. Merci.

M. FALCO :

Madame Brunel, on ne majore absolument rien.

Mme BRUNEL :

Très bien.

M. FALCO

On a repris une décision qui a été votée en 1995...

Mme BRUNEL :

Oui.

M. FALCO :

... et depuis, on l'applique régulièrement dans la ville de Toulon. Je rappelle que c'est une délibération qui avait été prise en 1995. Depuis, dans la ville de Toulon, tous les élus qui se sont succédé même avant cette date étaient soumis à ces taux. On n'a jamais, en vingt ans, majoré quoi que ce soit. Croyez-moi. Je vous donnerai d'ailleurs des précisions sur de nombreux frais. Vous savez, s'il y a quelque chose sur laquelle on peut s'expliquer, c'est bien là-dessus. On applique ce qui s'appliquait...

Mme BRUNEL :

Mais cela constitue une majoration.

M. FALCO :

... depuis trente ans. Et surtout, c'est ce que prévoit la loi, il n'y a aucune majoration. C'est la loi. Ce qui se fait sur la ville de Toulon se fait dans l'ensemble des villes. On applique la loi. Point. Il n'y a pas une majoration particulière pour les élus de Toulon.

Mme BRUNEL :

Elle n'est pas particulière, elle est prévue. J'ai bien compris.

M. FALCO :

D'accord. Allez, je vais passer la parole à Monsieur NAVARRANNE. Prenez votre temps.

M. NAVARRANNE :

Ainsi donc, je découvre que le seul héritage que vous assumez serait la rémunération des élus !

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, vous ne le découvrez pas puisque vous avez participé au mandat précédent et que la même question s'est posée. Les mêmes taux ont été votés. Allez, je vous en prie.

M. NAVARRANNE :

Si...

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, si vous pouviez essayer d'éviter le spectacle et de rentrer dans la réalité des choses. Vous savez, les temps sont difficiles pour tout le monde. Venons-en aux choses réelles. Voilà, c'est tout. « Ainsi, je découvre que... » C'est que pendant six ans vous avez mal lu les délibérations qui vous étaient proposées. Il y a six ans, les mêmes taux vous ont été proposés.

M. NAVARRANNE :

Monsieur le Maire, je ne parle pas d'une délibération, je parle juste d'une remarque que vous venez de faire !

M. FALCO :

Oui... !

M. NAVARRANNE :

Ce n'est pas lié...

M. FALCO :

Mais c'est même avant 1995 ! On n'a pas changé les choses. On est arrivés, et on a pris...

M. NAVARRANNE :

Ce n'est pas lié spécialement à...

M. FALCO :

C'est un cadre juridique, vous savez, on l'applique. Vous l'avez appliqué à partir de 1995, nous l'avons appliqué à partir de 2001. C'est un cadre juridique.

M. NAVARRANNE :

Il me semble, mes chers collègues, puisqu'on parle de cadre juridique, que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est postérieure à 1995. À ce titre, toutes les majorations ne viennent pas de 1995. Mes chers collègues, c'est l'objet de mon intervention. Vous pouvez faire des « pfff » et estimer que j'en fais trop, que ce soit du spectacle ou du théâtre. Vous êtes peut-être l'arbitre des élégances, mais souffrez, quand on dit quelque chose, d'écouter au moins le fond. Si vous n'en appréciez pas la forme, je ne vous demande pas de la juger, vous pouvez répondre sur le fond !

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, ne dites pas qu'on ne vous écoute pas ! La preuve, je vous donne la parole chaque fois que vous le souhaitez.

M. NAVARRANNE :

Mais vous ne répondez pas sur le fond, vous êtes l'arbitre des élégances. Vous trouvez que je fais du théâtre.

M. FALCO :

Oui, j'assume.

M. NAVARRANNE :

Peut-être que ma manière de le dire ne vous plaît pas, mais dans le fond, les mots ont une signification. Si vous vouliez bien répondre sur le fond plutôt que d'en attaquer la forme. Avec toute l'humilité qui est la mienne, très sincèrement, je suis du coup sûrement un mauvais orateur ou un orateur qui n'est pas destiné au cadre dans lequel...

M. FALCO :

Si vous, vous faites preuve d'humilité...

M. NAVARRANNE :

Oui, je crois.

M. FALCO :

... qu'est devenue l'humilité !

M. NAVARRANNE :

C'est une bonne question que je peux vous poser aussi. Encore une fois, ce n'est pas l'arbitrage des élégances, Monsieur le Maire. J'interviens juste sur...

M. FALCO :

Je vous l'ai dit, vous vous écoutez parler et vous êtes fier de vous. Donc l'humilité... Mais vous avez raison de l'être !

M. NAVARRANNE :

Les inversions accusatoires sont un peu ridicules. Encore une fois, je veux juste intervenir...

M. FALCO :

Allez, intervenez.

M. NAVARRANNE :

... sur cette délibération. Effectivement, les majorations sont prévues par la loi, mais ce sont des taux maximaux qu'on peut appliquer. La loi ne vous dit pas : « Toulon, vous êtes une commune chef-lieu de département, vous devez appliquer une majoration de 25 %. » C'est la majoration maximale que l'on peut appliquer aux indemnités. Elles l'ont été en 2014, également en 2008, également en 2001, et a priori en 1995. Sombre souvenir pour certains... !

Là où je veux intervenir, c'est qu'il y a trois majorations sur lesquelles, à chaque fois, on passe sur les taux maximaux. Il y a 25 % en qualité de chef-lieu de département : on pourrait se dire qu'on ne fait que 15 % plutôt que 25 % de majoration, mais vous faites le choix de 25 %. On peut s'entendre, ou tout du moins on peut l'entendre. Il y a 25 % en qualité de station touristique, pourquoi pas, allez. « Strate démographique supérieure pour le calcul des indemnités des adjoints et des adjoints seulement »... Ça ne me choque pas, encore une fois les adjoints font sûrement plus de travail que les conseillers municipaux délégués, et certainement plus que les conseillers municipaux de l'opposition. Ça, c'est certain. « Strate démographique supérieure pour le calcul des indemnités des adjoints au titre de la dotation de la solidarité urbaine et de la cohésion sociale perçue au cours des trois dernières années »... C'est-à-dire que parce que Toulon est une commune en difficulté, à la population « plus pauvre » que la moyenne, on rémunérerait mieux ses élus et au taux maximal. Je trouve qu'on pourrait discuter de ce message. Est-ce qu'au titre de la pauvreté peut-être relative supérieure de la population toulonnaise par rapport à la moyenne de la population française, cela justifie de rémunérer au taux maximal, mieux, les adjoints ?

Tout simplement et pour être clairs, pour revenir sur le fond de la délibération, les taux que l'on s'apprête à voter correspondent à des sommes, à des indemnités, cohérentes par rapport au travail. Il est normal que les élus soient rémunérés, parce que lorsqu'ils ont une activité professionnelle ils ont une perte de revenus d'un côté. Il faut pouvoir la compenser, et c'est tout à fait louable. Pour le Maire de Toulon, cela donne 5 600 euros brut, pour un adjoint c'est 2 500 euros, pour un conseiller municipal délégué c'est 1 323 euros, pour un conseiller municipal sans délégation de l'opposition ou de la majorité c'est 290 euros. Encore une fois, il n'est pas choquant qu'il y ait des rémunérations importantes. Mais est-ce que cette rémunération maximale au titre de la pauvreté des Toulonnais se justifie sur la rémunération des adjoints ? Nous ne le pensons pas. Nous vous demandons de revoir au titre au moins de ce troisième argument sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale cette majoration. Si ce n'est pas le cas, nous voterons contre ces majorations. Je vous remercie.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, on peut tout faire et tout dire. C'est vrai que dans la position où vous êtes, vous ne pouvez faire que de la démagogie. Je vous fais remarquer que vous avez encore été un mauvais élève, puisque la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale existait en 1995. Vous l'avez reconduite pendant six ans, lorsque votre parti était au pouvoir, de la même manière et sur les mêmes taux. Ce qui s'applique à la ville de Toulon s'applique à toutes les villes de France de la même manière. Je me suis encore amusé à regarder quand vous êtes au pouvoir dans une ville ce que votre parti faisait. On a des taux plus bas que certains dans ce département. Je ne les citerai pas. On a reconduit ce qui se faisait depuis 1995. Vous avez oublié que la dotation de solidarité urbaine existait en 1995. Elle s'est appliquée de 1995 à 2001, et elle s'est appliquée de la même manière. On n'a pas trouvé à redire.

Je vous reprends simplement sur la forme. Vous avez dit « 1995, sombre souvenir ».

M. NAVARRANNE :

Pour certains !

M. FALCO :

Je pourrais vous dire « 2001, sombre souvenir », parce que quand on a vu l'héritage qui nous avait été fait... On peut y venir. Vous savez, j'ai préparé par mal de notes. Épargnez-moi ! On peut en parler si vous voulez. Donc les « sombres souvenirs »... Pour nous, les heureux souvenirs datent de 2001. D'ailleurs, les Toulonnaises et les Toulonnais ne s'y trompent pas depuis cette date. Ils savent remettre chacun à sa place.

C'est beau la démocratie, c'est beau la République. On a parlé de République, il n'y a rien de plus beau que cela, et il n'y a rien de plus juste.

Bien, on va la voter. J'ai laissé parler chacun. Allez ! Je vais voter la 0.0.3, si vous le permettez. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

— M. le Maire procède au vote —

L'article 0.0.3 EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
CONTRE de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

M. FALCO :

Ah si ! Oui ! Le Maire est soumis à la loi. Vous savez très bien que les élus, quels qu'ils soient, parlementaires, maires, sont soumis à une loi. Et c'est une bonne chose ! Que l'on soit maire, sénateur, maire et sénateur comme on était, qu'on soit de droite, de gauche, du centre ou du Front national, la loi s'applique de la même manière, députés européens ou députés français : c'est 8 434 euros. Pour ma part, vous le savez, je suis écrêté, et je ne fais pas supporter à la ville le maximum de mon indemnité puisque je touche brut 3 915 euros. Je n'ai rien à cacher. Les choses sont claires maintenant, c'est une bonne loi, et une bonne chose. On a trop dit « les élus se gavent ». Mes chers collègues, en ayant voté cette délibération, vous ne vous gavez pas. On fait ce qu'il se faisait depuis 1995. On ne profite pas plus que les autres. Après, chacun interprète les choses à sa manière.

Allez ! Robert, continue, la 0.0.4.

0.0.4

Modalités de remboursement des frais de déplacement accordés aux élus et fixation des indemnités pour frais de représentation du Maire

[Question rapportée par Monsieur CAVANNA]

M. CAVANNA :

Il s'agit des modalités de remboursement des frais de déplacement des élus, de la fixation des indemnités pour frais de représentation du Maire. Là aussi, nous reconduisons à l'identique ce qui se faisait sous les mandats précédents.

M. FALCO :

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 0.0.4 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
POUR de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

M. FALCO :

C'est dommage, j'attendais une prise de parole sur cette délibération. On aurait pu s'amuser !

M. NAVARRANNE (hors micro) :

On n'est pas là pour ça et vous le savez !

M. FALCO :

Exactement ! Vous savez ce que vous faites. Allez !

0.0.5

Délibération autorisant l'emploi de collaborateurs de cabinet

[Question rapportée par Monsieur CAVANNA]

M. CAVANNA :

Nous en arrivons aux collaborateurs de cabinet. Au regard du nombre d'habitants de la ville de Toulon, la loi nous autorise un maximum de cinq collaborateurs de cabinet. Monsieur le Maire a décidé de limiter cet effectif à trois collaborateurs.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 0.0.5 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

M. FALCO :

Vous savez, on n'use pas l'argent public. Sur les 22 grandes villes, en termes de communication, on est la cinquième ville qui a un budget de communication le plus bas. Justement, en frais de représentation du cabinet du Maire, du Maire et de ses adjoints, il faut savoir qu'on reverse chaque année au budget communal 70 000 €. Ça n'a jamais été fait auparavant, ni en 1995 ni avant 2001. Voilà, je reverse. Je vous en remercie.

Robert, tu fais les créations, et ensuite on passera au vote.

0.0.6

Création et désignation des membres des diverses commissions municipales.

[Question rapportée par Monsieur CAVANNA]

M. CAVANNA :

La délibération suivante concerne les six commissions thématiques. Nous pouvons décider à l'unanimité de procéder à ces désignations à mains levées.

Qui est pour une désignation à mains levées des membres de ces commissions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le vote à mains levées est ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CAVANNA :

Je vous fais grâce de la lecture des 72 noms pour les six commissions thématiques, et je vous propose d'entériner les compositions telles qu'elles vous sont présentées dans la délibération.

M. FALCO :

Si vous le permettez, je vais les désigner. Il y a la Commission Action territoriale après je passerai la parole à qui veut bien la prendre, bien sûr. Je vais désigner la Commission Action territoriale et proximité. Les membres sont Monsieur CHENEVARD, Monsieur GUTIERREZ, Monsieur LE BERRE, Monsieur JEROME, Monsieur CAMPUS, Monsieur de SAINT-SERNIN, Monsieur BROCHOT, Monsieur TANGUY, Madame DRIDI, Monsieur TOULZAC, Monsieur LEROY et Madame MUSCHOTTI.

Vous savez, ces désignations sont, là aussi, régies par la loi. Le mode de représentation est imposé par la loi.

Pour la Commission Familles, Éducation, Sport, Culture, nous avons Madame MASSI, Monsieur CAZAUX, Madame MONDONE, Monsieur PARDIGON, Madame CHAMBON, Monsieur TAINGUY, Monsieur TROUILLAS, Monsieur BONNET, Monsieur RAYNAUD, Madame LAVALETTE, Monsieur REBEC et Monsieur DEPALLENS maintenant, il faut bien me marquer dessus « monsieur » ou « madame ».

Pour la Commission Ressources, nous avons Monsieur CAVANNA, Madame VEYRAT-MASSON, Madame MASSI, Madame PASQUALI-CERNY, Madame GENETELLI, Madame PIN, Madame GHERARDI, Madame DIR, Madame LAYEC, Monsieur NAVARRANNE, Madame BRUNEL, Madame MUSCHOTTI.

Pour la Commission Cadre de vie, nous avons Monsieur MAHALI, Madame TURBATTE, Madame BIZAT, Monsieur BONNEFOY, Madame AUDIBERT, Monsieur MORENO, Monsieur PELISSOU, Monsieur RAYNAUD, Madame DIAZ, Monsieur TOULZAC, Monsieur LEROY et Monsieur DEPALLENS.

Pour la Commission Ville durable, nous avons Monsieur CHARRETON, Monsieur CAZAUX, Madame MANZANARES, Monsieur LEONI, Madame BERARD, Monsieur MASCARO, Madame FORTIAS, Monsieur BROCHOT, Madame MOUSSAOUI, Madame LAVALETTE, Monsieur REBEC et Madame MUSCHOTTI.

Pour la Commission Vie citoyenne et Solidarité, nous avons madame ANDREOTTI, Madame JANVIER, Madame JOUVE, Madame LÉVY, Madame VALLIORGUES, Monsieur MORENO, Monsieur PELLETIER, Monsieur BONNUS, Madame DEPALLENS, Madame ROUSSEL, Madame BRUNEL et Monsieur DEPALLENS.

Voilà les commissions, telles qu'elles sont soumises à vos votes à mains levées vous l'avez accepté. Maintenant, je passe la parole à qui veut bien la prendre.

Qui souhaite s'exprimer ? Vous avez la parole, Monsieur LEROY.

M. LEROY :

Merci. Nous avons observé les commissions proposées. Nous avons fait la demande de deux délégations d'adjoints, l'une pour la démocratie participative, et l'autre sur la transition. La démocratie participative sera représentée dans la commission Vie citoyenne et Solidarité, et nous en sommes très contents. Mais la transition, l'évolution nécessaire vers un nouveau modèle économique et social, n'est représentée dans aucune commission. Nous exprimons ici notre regret.

Ce n'est pas qu'une question de sémantique, c'est une orientation politique.

La transition est un processus impliquant la communauté, et visant à assurer la résilience, la capacité à encaisser des crises économiques et écologiques de la ville face aux défis que représentent le pic pétrolier, le dérèglement climatique. On le voit aujourd'hui avec la crise du Covid. Voilà pourquoi nous aimerions que cette notion essentielle de transition soit étudiée et représentée dans les commissions de Toulon. Merci.

M. FALCO :

Monsieur LEROY, c'est totalement le cas, puisque les commissions Cadre de vie et Ville durable comprend je vais vous les énumérer les préoccupations qui sont les vôtres et les nôtres. Je l'ai dit, d'ailleurs, dans mon discours d'investiture. Elles sont, je crois, unanimement souhaitées. La commission Cadre de vie, c'est l'attractivité économique, les relations internationales, tourisme, congrès, innovation, urbanisme, défi climatique, droit des sols, logement, écologie urbaine, rénovation urbaine, dynamisation commerciale, fêtes et cérémonies. La Commission Ville durable, c'est l'habitat durable, la ville intelligente, l'éclairage public, la partie souterraine, les bâtiments scolaires, les équipements durables, les travaux communaux quels qu'ils soient et les cimetières. Je pense que vos préoccupations pourront s'exprimer dans...

M. LEROY :

« Pourront s'exprimer »... C'est le fait que le terme de « transition » ne soit pas exprimé.

M. FALCO :

Là, on est totalement dans la sémantique.

M. LEROY :

Pour nous, non.

M. FALCO :

Excusez-moi, mais on estime que la transition est totalement dedans. Ce souci, ce souhait, vous aurez largement l'occasion de vous exprimer dessus puisque vous êtes représenté dans ces commissions.

M. MAHALI, allez-y.

M. MAHALI :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci.

M. FALCO :

Mes chers collègues, puisque j'ai environ 50 % de nouveaux élus au Conseil municipal, il n'y a pas que l'opposition qui peut s'exprimer. N'hésitez pas, quand vous voulez dire quelque chose, vous levez la main et vous avez la parole. Sinon on va dire que la majorité ne peut pas s'exprimer. Si ! Allez-y. Vous aussi vous pouvez dire des choses intelligentes.

M. MAHALI :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci. Monsieur LEROY, pour répondre à votre interrogation, lorsque vous démarrez vos observations en indiquant que ce n'est pas de la sémantique, eh bien justement, si, ça en est. Quand on parle de transition écologique, de quoi parlons-nous ? On parle d'évolution vers un nouveau modèle de société, d'écologie, d'économie, etc. Ça va être un changement de façon de vivre, de se déplacer, de consommer, de produire, etc. Finalement, la transition écologique, si ce n'est pas de la sémantique, qu'est-ce que c'est ? Lorsque vous reprenez toutes les délégations que mes différents collègues ont en charge, c'est ça. Chacun dans sa partie, chacun dans son domaine va faire évoluer les choses : déplacements doux, consommation notamment Monsieur MORENO, évolution du PLU qui passe également par moi.

Quand vous dites que ce n'est pas de la sémantique, en démarrant comme ça, vous répondez déjà que ça en est. Rassurez-vous, tous ensemble, à travers nos délégations, nous allons faire de la transition écologique.

M. LEROY (hors micro) :

C'est une question de prise en charge globale...

M. FALCO :

Merci. Pardon. Monsieur LEROY, dans le Conseil il y a une règle : je vous donne la parole à chaque fois que vous souhaitez la prendre. Mais on ne peut pas s'interpeller comme ça, sinon c'est la foire d'empoigne. C'est quand même sérieux un Conseil municipal. Monsieur MAHALI a parlé, votre droit est d'y répondre aussi. Vous levez la main, vous me demandez la parole et vous lui répondez. Il faut qu'on soit organisés, il ne faut pas se battre. Ce n'est pas ce que souhaitent nos concitoyens. Vous pouvez reprendre la parole si vous le souhaitez, revenez à votre place.

On ne peut pas lui donner un micro ? Ce serait plus simple. Il y a des baladeurs. Voilà, excusez-moi. Ne vous faites pas mal, ne sautez pas. Excusez-moi, je sais qu'on ne travaille pas dans de bonnes conditions. Allez-y.

M. LEROY :

Il n'y a pas de soucis, je comprends très bien ce que vous venez de dire. Ce que nous aimerions, c'est qu'il y ait vraiment une personne qui soit en charge de la globalité, pour qu'il y ait une cohérence dans tout ce qui a trait à la transition. En tout cas, c'est notre point de vue. Mais peut-être que ce sera Monsieur MAHALI qui en sera en charge, pour que ce soit vraiment regroupé.

M. FALCO :

Monsieur LEROY, c'est transversal. Et puis, vous verrez, il y a ce que vous souhaitez, et ce que nous décidons. Si on décide ce que vous souhaitez, vous seriez à notre place et vous auriez eu une majorité écrasante pour diriger cette ville. On ne s'est pas battus sur les personnes, mais sur un programme. C'est tout. Les personnes ne nous ont pas intéressées, elles sont toutes respectables. Ça n'a pas été le cas à mon égard.

Comme je vous l'ai dit, c'est transversal. Vous aurez la possibilité de vous exprimer, vous verrez. Vous trouverez vos marques.

Je fais voter ces commissions telles que je vous les ai énumérées. Vous aviez décidé de les voter à mains levées. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elles sont adoptées et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0.0.7

Désignation des représentants de la Ville au sein du Comité Local de la Caisse des Écoles.

[Question rapportée par Monsieur CAVANNA]

M. CAVANNA :

La désignation suivante concerne la désignation de deux représentants de la Ville au sein du Comité Local de la Caisse des Écoles. Est-ce qu'il est possible de procéder à mains levées ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le vote à mains levées est ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CAVANNA :

Il vous est proposé de désigner Madame MASSI et Monsieur CAZAUX.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Ils sont désignés.

— M. le Maire procède au vote —

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-0-

0.0.8

Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil Portuaire de Toulon

[Question rapportée par Monsieur CAVANNA]

M. CAVANNA :

Concernant le Conseil Portuaire de Toulon, là aussi, si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder à mains levées.

Le vote à mains levées est ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CAVANNA :

Il est proposé en titulaire Madame FORTIAS, et en suppléant Monsieur LE BERRE.

M. FALCO :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont désignés.

— M. le Maire procède au vote —

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

0.0.9

Désignation des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte Var Aménagement Développement (V.A.D.)

[Question rapportée par Monsieur CAVANNA]

M. CAVANNA :

Les représentants de la Ville au conseil d'administration de Var Aménagement Développement... Là aussi, si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder à mains levées.

M. FALCO :

Il n'y a pas de vote contraire ?

Le vote à mains levées est ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CAVANNA :

Nous vous proposons Madame LEVY et Monsieur BONNEFOY.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Ils sont désignés.

— *M. le Maire procède au vote* —

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

0.0.10

Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon (C.O.S.)

[Question rapportée par Monsieur CAVANNA]

M. CAVANNA :

Concernant le Crédit Municipal de Toulon, là aussi si tout le monde en est d'accord nous pouvons procéder à mains levées.

Le vote à mains levées est ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CAVANNA :

Je vous propose Monsieur MORENO, Monsieur LE BERRE, Madame BIZAT, Madame VEYRAT-MASSON et Monsieur TANGUY.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

0.0.11

Désignation des représentants de la Ville au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal pour le maintien de la pratique des Sports de Glace

[Question rapportée par Monsieur CAVANNA]

M. FALCO :

Je vais reprendre l'ordre. Excusez-nous, c'est particulier, parce qu'à mettre en place un bureau de vote, encore faut-il faire l'ensemble des votes avec le bureau de vote.

Je vais faire procéder, si vous le permettez, à l'élection de trois représentants titulaires et deux suppléants par le mode de représentation imposé par la loi c'est-à-dire par un vote à bulletins secrets. Pour la désignation des représentants de la Ville au Comité syndical pour le maintien de la pratique des Sports de Glace c'est un Syndicat intercommunal, nous proposons en titulaires Madame MONDONE, Monsieur PARDIGON et Monsieur JEROME, et en suppléants Madame MANZANARES et Madame DRIDI.

Je vais faire procéder au bureau de vote, comme il était si vous me le permettez à la dernière séance. Je vais proposer à Madame LEVY de présider ce bureau. Je vais demander à la secrétaire de rester en place c'est la raison pour laquelle elle est là. On va désigner quatre assesseurs : un pour la liste « Toulon toujours plus forts ensemble » Monsieur MORENO, au hasard. Je vais désigner un membre de la liste « Force renouveau pour Toulon ». Qui est désigné ? Allez-y, Madame ROUSSEL, vous pouvez venir, merci. Et je vais désigner un membre pour la liste « Toulon en commun, liste citoyenne, écologiste, sociale et solidaire »... Madame BRUNEL ? Et un membre de la liste « Un vrai cap pour Toulon », Monsieur DEPALLENS, vous pouvez venir. On reconstitue le bureau de vote comme il était.

Bien sûr, je vais vous proposer de respecter un circuit pour éviter de vous croiser. Nous avons quatre personnes qui sont mobilisées pour vous orienter.

Avant d'ouvrir le scrutin, vous pouvez déposer d'autres candidatures si vous le souhaitez. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y pas d'autres candidatures, Madame LEVY, je vais vous demander de faire procéder au vote.

Mme MUSCHOTTI :

Monsieur le Maire ?

M. FALCO :

Vous vouliez vous exprimer ? Pardon. Vous pouvez, quand vous voulez, allez-y. Vous avez la parole.

Mme MUSCHOTTI :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, simplement en préambule parce que ce sont les premiers Conseils municipaux que nous vivons avec mon collègue Pierre-Jacques DEPALLENS quelques mots sur notre fonctionnement. Nous ne prendrons pas la parole systématiquement pour pouvoir faire une tribune politique ou pour avoir une ligne dans *Var matin* permettez-moi cette petite provocation. En revanche, peut-être aurons-nous aussi des questions qui ont déjà été posées par le passé.

Nous avons deux interrogations en ce qui concerne cette délibération et la suivante. Je me permets de les regrouper. Ces deux délibérations proposent la désignation de représentants aux comités syndicaux le S.I.L.I.A.T, et la suivante sur le SIMPSG. Mon interrogation est plutôt simple. Je ne comprends pas pourquoi, tandis que le mouvement intercommunal tend à se structurer et à se rationaliser au sein de notre Métropole, un groupe de communes dont Toulon fait survivre ces deux syndicats même si je vais relativiser mon propos sur le S.I.L.I.A.T.

À l'heure où on parle souvent de manière un peu démagogique parfois de « millefeuille administratif », je pose cette question plus simplement : pourquoi est-ce que TPM ne peut pas absorber le Syndicat des Sports de Glace, dans la mesure où je suppose, mais vous allez pouvoir m'éclairer là-dessus elle participe sans doute à son financement ? Nous pourrions peut-être en discuter dans l'espace dédié.

Après, sur le S.I.L.I.A.T, je relativise un petit peu mon propos puisque j'imagine qu'au départ on pourrait avoir le même type de questionnements ou le même type de raisonnement. En revanche, peut-être mais vous me le confirmerez ou pas qu'il est maintenu parce que doit perdurer le remboursement des emprunts contractés après la départementalisation. C'est peut-être une des raisons qui expliqueraient son maintien. Si nous pouvions avoir des explications à ce sujet, je vous en remercie.

M. FALCO :

Deux choses. Le Comité syndical pour le maintien de la pratique des Sports de Glace est la structure qui est à La Garde, que vous connaissez bien puisque vous y étiez conseillère municipale d'opposition vous venez de nous rejoindre. C'est pour ça que vous connaissez bien le dossier.

Vous verrez, en siégeant à la Métropole, qu'on y fait ce que les maires souhaitent. C'est-à-dire que quand la ville de Toulon a souhaité transférer le stade Léo Lagrange à la Métropole, nous l'avons décidé et nous avons demandé à la Métropole de le prendre en compte. Jusqu'à présent, les sports de glace sont à La Garde. Il faudrait, à ce moment-là, qu'on rentre dans les estimations, le passé, les investissements lourds. La question ne s'est jamais posée. Si un jour des élus de La Garde demandent d'intégrer cette patinoire dans le patrimoine métropolitain, ce sera étudié par la métropole. Il n'y a pas de raisons qu'on ne le fasse pas.

Sur le S.I.L.I.A.T, je vous réponds. Vous savez, il y a une organisation départementale des corps des sapeurs-pompiers. Les pompiers sont des gens aimés par la population, parce qu'ils travaillent beaucoup, rendent des services. Nous, on respecte leur organisation. On n'est jamais intervenus dans une organisation qui fonctionne très bien dans un département. C'est leur volonté de travailler comme cela. Le S.I.L.I.A.T existait bien avant que la Métropole soit créée. Il y a une organisation de proximité avec le S.I.L.I.A.T que les pompiers apprécient. Ça marche très bien, je le répète, donc je ne vois pas la raison pour laquelle nous, élus, nous dirions qu'il faut dissoudre le S.I.L.I.A.T parce que nous serions meilleurs qu'eux dans le système d'organisation.

Si le problème se pose un jour, et si les pompiers souhaitent volontairement revoir leur organisation, on sera très ouverts à travailler avec eux. Pour l'instant, ils ont décidé de maintenir le S.I.L.I.A.T, et nous avons décidé de ne pas aller à l'encontre de cette volonté.

Voilà pour les deux syndicats. Monsieur NAVARRANNE, vous m'avez demandé la parole ? Vous l'avez.

M. NAVARRANNE :

Merci. Suite à cette intervention, je me permets de me saisir de deux sujets, non pas pour quémander une ligne dans la presse quotidienne locale...

M. FALCO :

Respectez l'ordre du jour, Monsieur NAVARRANNE !

M. NAVARRANNE :

Oui, bien sûr !

M. FALCO :

Les deux sujets sont le S.I.L.I.A.T et le Syndicat intercommunal des Sports de Glace.

M. NAVARRANNE :

Exactement. Je ne le fais pas pour quémander une ligne dans la presse quotidienne locale. Sur les syndicaux intercommunaux, il a été prouvé que très souvent, ceux que l'on a pu maintenir, coûtaient toujours beaucoup moins chers que d'intégrer des structures à l'intercommunalité et à la Métropole. Elles avaient plus de souplesse.

Jusqu'à-là, c'était relativement bien géré, cela fait d'ailleurs partie des critiques. Je ne dis pas que la Métropole ne fait rien, je dis qu'elle le fait hélas, à notre avis à un coût trop important, notamment fiscal. En l'espèce, sur les sports de glace, le Syndicat les administrant pour ce secteur est nécessaire.

Enfin, sur les pompiers, c'est pour moi l'occasion en rapport avec l'intervention que je faisais de manière liminaire de rappeler que quand il y a des policiers qui sont agressés, on les accuse de racisme. Les pompiers, eux, sauvent tout le monde, on ne les accuse pas de racisme et pourtant on les attaque aussi dans certains quartiers on leur pose des guets-apens. C'est aussi l'occasion, avec ce vote pour le Syndicat Intercommunal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de l'Agglomération Toulonnaise de rappeler notre soutien aux pompiers également, eux aussi agressés par les délinquants et les racailles.

M. FALCO :

Je vais vous reprendre encore une fois gentiment, mais avec des chiffres. Vous parlez toujours de la pression fiscale de la Métropole. J'ai rappelé en début de séance que les taux consolidés ville et TPM et toutes les taxes notamment la taxe d'habitation pour ville et métropole sont largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour les 22 grandes métropoles françaises. La taxe d'habitation ville et TPM consolidés est de 29,46 %, le taux moyen ce qui veut dire qu'il y a plus haut est de 32,85 %. Pour la taxe foncière, c'est la même chose. Arrêtons de dire que la pression fiscale de la Métropole pèse lourdement sur les finances de nos contribuables.

Bien ! Allez ! Madame LEVY, pouvez-vous procéder au vote ?

— *Il est procédé au vote à bulletins secrets* —

RÉSULTATS DU VOTE :

Inscrits : 59

Votants : 59

Blancs : 9

Suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

SONT ÉLUS :

Titulaires :

- Mme MONDONE

- M. PARDIGON

- M. JEROME

Suppléants :

- Mme MANZANARES

- Mme DRIDI

M. FALCO :

Je vous remercie.

0.0.12

Désignation du représentant de la Ville au sein du Comité syndical du Syndicat des Communes du Littoral Varois

M. FALCO :

On se prépare à passer, si vous le permettez, à la désignation du représentant de la Ville et du Comité syndical du Syndicat des Communes du Littoral. Toujours pareil, cette élection a lieu à bulletins secrets et à la majorité absolue. La majorité municipale propose la candidature de Madame TURBATTE. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose en respectant le même circuit de passer au vote. Madame LEVY, si vous êtes prête, le scrutin est ouvert.

— *Il est procédé au vote à bulletins secrets* —

RÉSULTATS DU VOTE :

Inscrits : 59

Votants : 59

Blancs : 9

Suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

EST ÉLUE :

Titulaire : Mme TURBATTE

M. FALCO :

Mme TURBATTE nous représentera au sein de ce Syndicat. Merci !

0.0.13

Désignation des représentants de la Ville au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de l'Agglomération Toulonnaise (S.I.L.I.A.T)

M. FALCO :

Si vous voulez, on passe à la désignation des représentants au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de l'Agglomération Toulonnaise (S.I.L.I.A.T). Les candidats titulaires sont Monsieur LEONI, Madame GENETELLI, Monsieur LE BERRE, Madame MANZANARES, Madame PASQUALI-CERNY et Monsieur GUTIERREZ. Les suppléants sont Monsieur BROCHOT et Madame VALLIORGUES. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, Madame LEVY, faites voter. Je vais commencer.

— Il est procédé au vote à bulletins secrets —

RÉSULTATS DU VOTE :

Inscrits : 59

Votants : 59

Blancs : 9

Suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

SONT ÉLUS :

Titulaires :

- M. LEONI

- Mme GENETELLI

- M. LE BERRE

- Mme MANZANARES

- Mme PASQUALI-CERNY

- M. GUTIERREZ

Suppléants :

- M. BROCHOT

- Mme VALLIORGUES

M. FALCO :

Merci !

0.0.14

Fixation du nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et désignation des représentants de la Ville au sein de son conseil d'administration

M. FALCO :

Nous passons au vote suivant, si vous le permettez. C'est le CCAS. Nous présentons les candidatures de Madame ANDREOTTI, Madame GENETELLI, Monsieur LEONI, Madame DEPALLENS, Madame MANZANARES, Madame MONDONE, Madame BERARD, Madame LAVALETTE. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, on va passer au vote. Madame LEVY ?

— *Il est procédé au vote à bulletins secrets* —

RÉSULTATS DU VOTE :

Inscrits : 59

Votants : 59

Blancs : 3

Suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

SONT ÉLUS :

Titulaires :

- Mme ANDREOTTI
- Mme GENETELLI
- M. LEONI
- Mme DEPALLENS
- Mme MANZANARES
- Mme MONDONE
- Mme BERARD
- Mme LAVALETTE

M. FALCO :

Je vous en remercie. Nous en avons terminé pour les votes à bulletins secrets. Je remercie le bureau de vote et l'ensemble des participants. C'est la règle, c'est la loi. Il faut en passer par là.

Oui ? Vous avez la parole, Madame LAVALETTE. Bien sûr ! Volontiers. Asseyez-vous.

Mme LAVALETTE :

Je suis au fond de la classe, ça me rappelle l'école.

M. FALCO :

Non... ! Vous savez qu'au fond de la salle il y avait les mauvais élèves qui sont devenus les bons élèves. Allez-y !

Mme LAVALETTE :

Monsieur le Maire, mes chers collègues anciens et nouveaux, je voudrais déjà remercier les Toulonnais de nous porter comme premier groupe d'opposition et de pouvoir être coadministrateur du Centre Communal d'Action Sociale.

J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec Madame ANDREOTTI. Je pense qu'on a travaillé étroitement, en collaboration. J'ai pu voir sa gestion économe, mais jamais ni au détriment des usagers ni du personnel. C'est avec plaisir que je repars pour ces six années au Centre Communal d'Action Sociale. Merci.

M. FALCO :

Merci Madame LAVALETTE. On est obligés d'appliquer la loi, mais si ça ne tenait qu'à moi, l'opposition siégerait dans tous les syndicats. Bien souvent, on vous accuse de démagogie... Non, c'est une très bonne chose. D'ailleurs, puisque je préside le CCAS, je dois dire que vous n'avez jamais manqué un conseil d'administration. Vous avez toujours été présente. Je tenais à le dire aussi. Merci.

Bien ! Nous en avons terminé avec les votes à bulletins secrets. Je vais céder la parole à Monsieur CAVANNA qui va poursuivre l'ordre du jour.

Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA, 3^e Adjoint au Maire

3.5.1

Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission de Concessions et Délégations de Service Public, et de la Commission des Concessions d'Aménagement

M. CAVANNA :

Merci Monsieur le Maire. S'agissant des commissions liées à la commande publique, le Code impose deux délibérations. La première portant sur les conditions de dépôt des listes c'est la délibération 3.5.1 qui vous est proposée.

M. FALCO :

Pas de problème ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 3.5.1 est ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMES
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

3.5.2

Autorisation donnée par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire de Toulon de prendre diverses décisions, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. CAVANNA :

La délibération suivante concerne les délégations que le Conseil municipal veut consentir au maire durant la durée du mandat. C'est le Conseil qui décide ces délégations. Vous en avez la liste, conformément aux dispositions de l'article L2122-22.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Pardon ? Vous vouliez vous exprimer M. REBEC ? Allez-y.

M. REBEC :

Sur cette délibération 3.5.2, qui s'intitule « Autorisation permanente pour toute la durée du mandat donnée par le Conseil municipal à Monsieur le Maire de prendre diverses décisions » en fait il s'agit de plein de décisions, nous comprenons qu'il faille quotidiennement prendre des décisions rapidement sans attendre le mois suivant, le prochain Conseil municipal.

Deux exemples pour lesquels nous sommes favorables : premièrement, la décision d'exécuter des travaux d'office dans des immeubles qui menacent de s'effondrer, pour tous les risques urbains ou liés à l'habitat insalubre ou en péril. Le deuxième exemple est celui de la décision d'accepter pour la ville les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. Ça, c'est évident.

Mais il y a dans l'article 1 de cette délibération 29 cas c'est beaucoup où le maire peut décider tout seul. Ça nous semble lui donner un pouvoir exorbitant qui ne correspond pas à l'idée qu'à « Toulon en commun, groupe citoyen, écologiste, social et solidaire » nous nous faisons de la démocratie locale. Un exemple : la décision Finances 2019/2 qui a permis à Monsieur le Maire de signer l'acte de crédit de trésorerie courts termes de six millions d'euros auprès de la banque BNP Paribas. Il existe d'autres banques on peut penser à La Nef ou au Crédit Coopératif plus éthiques que BNP Paribas, banque qui est suspecte d'avoir eu des annexes dans des paradis fiscaux et de financer encore les industries des énergies fossiles.

Deux autres exemples : les cas n°13 et n°29. Le cas n°13, c'est la possibilité de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement. Le cas n°29 est celui d'ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue à l'article L123-19 du Code de l'Environnement. Vous ne pensez pas que ces sujets méritent que nous en débattions en Conseil municipal ?

En conséquence de ce que je viens de dire précédemment, nous nous abstiendrons sur cette délibération 3.5.2. Merci.

M. FALCO :

Monsieur REBEC, le maire de Toulon ne fait qu'appliquer la loi. J'ai eu le bonheur la chance d'être le maire de la commune dans laquelle je suis né puisque j'ai été maire de Pignans pendant dix-huit ans. Le maire de Pignans faisait voter la même délibération. Monsieur REBEC, les 36 000 villes de France votent la même délibération, c'est la loi. On ne fait rien d'autre qu'appliquer la loi. Il n'y a pas une spécificité pour le maire de Toulon. Cette délibération est votée par l'ensemble des maires de France, et ils la reçoivent.

De toute manière, sur chaque dossier, le maire doit rendre compte en Conseil municipal. Il ne décide jamais d'un centime d'euro de dépenses sans qu'il passe par le Conseil municipal. Voilà la raison pour laquelle les 36 000 maires de France font voter la même délibération. Voilà la raison pour laquelle la loi a été bien faite.

Maintenant, Monsieur CAVANNA va vous répondre pour la banque BNP Paribas puisque c'est lui qui a signé ce n'est pas moi par délégation. Et c'est passé en Conseil municipal ! Je n'engage aucune dépense qui ne passe pas en Conseil municipal, c'est la loi.

M. CAVANNA :

Monsieur REBEC, avec votre intervention, vous allez à rebours de la législation. Déjà, du temps du Code des Communes cet article existait sous une autre numérotation, bien évidemment. Depuis cette date, la liste des matières déléguables par le Conseil au maire n'a cessé d'augmenter. Pourquoi ? Le Conseil municipal ne se réunit pas chaque semaine et, en plus, pour qu'une délibération passe en Conseil municipal il faut un passage en commission, des inscriptions, etc. Autrement dit, ça fait en gros deux mois.

M. FALCO :

Il faut que le maire engage... S'il n'engage pas, on ne fait rien.

M. CAVANNA :

Dans la vie moderne, il y a un tas de domaines dans lesquels il faut aller vite. Ensuite, et plus particulièrement, pour le fameux crédit de six millions, c'est moi qui l'ai signé, mais ne vous imaginez pas qu'on a décidé à deux ou trois que l'on allait prendre telle ou telle banque. Il y a une mise en concurrence qui est faite systématiquement auprès de cinq ou six banques. C'est en fonction des conditions plus ou moins avantageuses pour la ville de Toulon que l'on choisit.

M. REBEC :

Oui, mais ce ne sont que des critères de taux. Moi je vous ai parlé de critères éthiques.

M. CAVANNA :

Moi je vous parle des finances de la ville.

M. FALCO :

Voilà, nous on vous parle des finances de la ville, Monsieur REBEC. On est la quatrième ville la moins endettée de France. Vous me dites toujours « Endettez-vous » ! On a toujours respecté les intérêts de la ville. Si on ne l'avait pas, je ne pourrais pas dégager 30 millions d'euros d'autofinancement.

M. REBEC :

Les intérêts de la ville, bien évidemment, mais...

M. FALCO :

Monsieur REBEC, de toute manière, ce que je pense, moi, vous ne le pensez pas. Si vous étiez à ma place, vous feriez ce que je fais. Les Toulonnais se sont exprimés clairement, en vous donnant 2 000 voix, qu'ils ne vous voulaient pas à ma place. Eh bien alors, je décide ! Et je décide en fonction de la loi, merci Monsieur REBEC. Qui est favorable ?

M. REBEC :

Si j'étais à votre place, nous discuterions de l'ouverture des classes en Conseil municipal.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 3.5.2 est ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

3.5.3

Délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (4^{ème}) pour les marchés et accords-cadres

M. FALCO :

Voilà. Allez ! Monsieur CAVANNA, vous poursuivez.

M. CAVANNA :

Nous poursuivons avec la mise en œuvre du quatrième point de la délibération précédente, c'est-à-dire les délégations relatives aux marchés et accords-cadres. Je vous fais grâce de la lecture de la délibération.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 3.5.3 est ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

3.5.4

Désignation des représentants de la Ville de Toulon au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

M. FALCO :

Robert.

M. CAVANNA :

Nous désignons les représentants de la Ville au sein de la Commission Locale des Charges transférées. Nous pouvons décider à l'unanimité de procéder à mains levées.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le vote à mains levées est ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CAVANNA :

Je vous propose comme titulaire Madame VEYRAT-MASSON, et comme suppléant Madame MASSI.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Ils sont désignés.

— *M. le Maire procède au vote* —

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

3.5.5

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury permanents de la collectivité

M. CAVANNA :

Nous passons ensuite à la Commission d'appel d'Offres et du Jury permanents. Là encore, nous pouvons à l'unanimité décider de procéder à mains levées. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le vote à mains levées est ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CAVANNA :

Je vous propose en tant que titulaires Monsieur LE BERRE, Madame BERARD, Monsieur RAYNAUD, Monsieur TANGUY, Madame ROUSSEL et, en tant que suppléants, Monsieur MASCARO, Madame VEYRAT-MASSON, Monsieur PARDIGON, Madame VALLIORGUES et Monsieur NAVARRANNE.

M. FALCO :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont désignés, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS **POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE**

POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

3.5.6

Élection des membres de la Commission de Concessions et Délégations de Service Public

M. CAVANNA :

Nous passons aux membres de la Commission de Concessions et Délégations de Service Public. Là encore, nous pouvons décider de voter à mains levées. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vote à mains levées est ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CAVANNA :

Je vous propose pour nos titulaires Monsieur LE BERRE, Madame BERARD, Monsieur RAYNAUD, Monsieur MORENO, Madame ROUSSEL, et au titre de suppléants Monsieur TANGUY, Monsieur MASCARO, Monsieur PARDIGON, Madame VALLIORGUES, et Monsieur NAVARRANNE.

M. FALCO :

Qui est pour ? Contre ? Ils sont ainsi désignés, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE

POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

3.5.7

Désignation des membres de la Commission des Concessions d'Aménagement conformément aux dispositions de l'article R300-9 du Code de l'Urbanisme

M. CAVANNA :

Enfin, nous passons à la Commission des Concessions d'Aménagement, qui doit désigner tout à la fois les membres de la Commission ainsi que la personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention. Il y a donc deux désignations. Elles peuvent se faire à mains levées, si tout le monde en est d'accord. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vote à mains levées est ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CAVANNA :

Pour ce qui concerne la Commission, en termes de titulaires, il y a Monsieur LE BERRE, Madame BERARD, Monsieur RAYNAUD, Monsieur TANGUY, et Madame ROUSSEL. Au titre des suppléants, il y a Monsieur MASCARO, Madame VEYRAT-MASSON, Monsieur PARDIGON, Madame VALLIORGUES et Monsieur NAVARRANNE. S'agissant de la personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention, votre serviteur.

M. FALCO :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont désignés, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M.REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. FALCO :

Mesdames et messieurs, l'ordre du jour est épuisé. Excusez-moi, je n'ai pas levé la séance.

Ce sont des séances d'ordre. La prochaine sera plus intéressante puisqu'on votera le compte administratif de 2019. On ne fait qu'appliquer les règles et les lois. Alors, c'est facile de dire « mais pourquoi vous ne baissez pas les indemnités ». Je suis un passionné de la chose publique, je lis l'ensemble des Conseils municipaux qui se sont organisés de ci et de là. Je n'ai pas vu un Conseil municipal qui a prévu de baisser les indemnités de ses élus. Peut-être que d'autres collectivités vont le faire, les départements, la région. Les élus régionaux touchent une indemnité normale pour bien travailler. Les élus de base, au Conseil régional touchent 2700 € brut, peut-être que la diminution viendra d'un de ces élus. Qui sait ! Je vais l'observer.

Je vous remercie pour la tenue de cette assemblée, et je lève la séance.

— *La séance est levée à 11 heures 29* —

---oooOOOooo---